



## Réponse aux ONG internationales au sujet de la République démocratique du Congo

**Adoptée à Oslo le 17 juin 2016**

**EB.2016.14**

Le Conseil d'administration,

1. Apprécie les efforts menés par les ONG internationales pour informer le Conseil d'administration de leurs préoccupations, reconnaît la lettre datée du 14 juin 2016, et en a discuté au cours de la 4<sup>e</sup> réunion du Conseil d'administration ;
2. Demande au Secrétariat de :
  - a. contacter les expéditeurs de la lettre pour obtenir davantage d'informations, en particulier toute pièce justificative relative à l'attribution d'une concession d'exploitation forestière à la SOMIFOR ;
  - b. contacter dans un second temps le gouvernement de la République démocratique du Congo au nom du Conseil d'administration pour obtenir les réponses et éclaircissements nécessaires ;
3. Réitère que les dispositions de la lettre d'intention ont préséance sur le libellé des appels à propositions et du mandat du FONAREDD ;
4. Se prononcera sur l'action future à entreprendre après avoir reçu les informations susmentionnées.